

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Projet de Loi n° 2 (PL-2)

L'ASPQ et l'AMSPQ réclament le maintien de l'âge de 18 ans pour l'achat et la consommation de cannabis

Montréal, 20 février 2019 – Afin d'assurer une meilleure cohérence des messages de prévention et une meilleure protection des jeunes du Québec, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) et l'Association des spécialistes en médecine préventive du Québec (ASMPQ) réclament le maintien de l'âge de 18 ans pour l'achat et la consommation légale de cannabis. Ils ont réaffirmé cette prise de position, cet après-midi à Québec, dans le cadre des consultations particulières de la Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée nationale des consultations particulières et audiences publiques sur le projet de loi n° 2, loi resserrant l'encadrement du cannabis de la commission de la santé et des services sociaux.

Selon Me Marianne Dessureault, analyste en politiques publiques à l'ASPQ, « l'exclusion des 18-20 ans, qui représente plus de 100 000 jeunes au Québec, enverrait un drôle de message : ces adultes peuvent acheter et consommer librement de l'alcool ou des cigarettes, ils peuvent voter, mais ils ne seraient pas assez autonomes pour prendre une décision éclairée pour leur santé concernant la consommation de cannabis ? Ça nous paraît incohérent, difficile à appliquer et surtout à comprendre ». Selon l'ASPQ, le projet de loi n° 2 retire un droit acquis aux consommateurs âgés de 18 à 20 ans et les redirige vers le marché illégal et des produits non contrôlés plus risqués. Ceci va à l'encontre de l'esprit de la loi légalisant la vente et la consommation du cannabis.

Dre Isabelle Samson, présidente de l'AMSPQ, appuie cette position et affirme « qu'accroître l'âge d'accès à du cannabis légal ne préviendra pas la plupart des méfaits : les jeunes en consomment déjà. En fait, c'est pire, on les contraint à s'approvisionner dans la rue. Pour les non-consommateurs, peut-être qu'un jour accroître l'âge d'accès au cannabis légal retardera le phénomène d'initiation, mais nous ne sommes pas là pour l'instant, ce n'est pas la bonne stratégie de prévention en ce début de légalisation. » C'est d'ailleurs la position défendue par la Société canadienne de pédiatrie.

L'ASPQ, l'ASMPQ ainsi que leurs partenaires, Dr Richard Bélanger, madame Line Beauchesne ainsi que monsieur Bastien Quirion, ont d'ailleurs déposé aujourd'hui un mémoire à ce sujet en commission parlementaire. Selon eux, les mesures restrictives du PL-2 ne s'inscrivent pas dans une logique de santé publique, mais plutôt dans une démarche de limitation de la portée de la légalisation. Ceci se traduira par le retour de certains groupes plus vulnérables dans un régime de prohibition, avec toutes les conséquences négatives qui en découlent. Parmi leurs autres revendications, le groupe recommande entre autres au gouvernement de maintenir les restrictions actuelles sur la consommation de cannabis sur les voies publiques ainsi que celles touchant l'exploitation d'un point de vente à proximité d'un établissement d'enseignement.

À propos de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité. L'ASPQ soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention. www.aspq.org.

À propos de l'Association des spécialistes en médecine préventive du Québec (ASMPQ)

L'ASMPQ regroupe près de 200 médecins spécialistes qui agissent sur la prévention des problèmes de santé et des traumatismes qui affectent une population. Ces médecins sont surtout issus de deux spécialités, la santé publique/médecine préventive et la médecine du travail. L'ASMPQ a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, tant sur le plan professionnel et scientifique, que sur le plan social et économique. Elle fait rayonner les spécialités de santé publique, de médecine préventive et de médecine du travail au bénéfice de la santé de la population du Québec.

– 30 –

Source : Jean Alexandre

Responsable des communications et de la collecte de fonds,
Association pour la santé publique du Québec

Téléphone : 514 528-5811, poste 261

Cellulaire : 514-442-7119 - Courriel : jalexandre@aspq.org